

RAPPORT N° 91/5-41
au Conseil Municipal

OBJET

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
POUR LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES (EXERCICE 1990)

Par Délibération du 28 juin 1989, les marchés de la Commune de Saint-Denis, ainsi que l'occupation privative du Domaine Public communal, sont gérés sous forme d'un Etablissement Public à caractère industriel et commercial, par la Régie Marchés et Droits de Places.

Compte tenu de sa nature, régie à autonomie financière, la Régie Marchés et Droits de Places dispose d'un budget spécifique (annexé à celui de la Commune) dont la réalisation est constatée au travers :

- du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur,
- du Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable.

La réalisation du Budget 1990 de la Régie Marchés et Droits de Places qui, pour des raisons d'équilibre, ne prenait en compte que la seule Section de Fonctionnement, par le Receveur Municipal se solde par un excédent de 686 336,61 F :

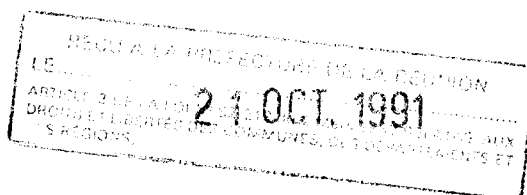
Recettes courantes	2 204 059,00
Dépenses courantes	- 1 517 722,39
RESULTAT	686 336,61

Compte tenu de ce résultat correspondant à celui du Compte Administratif de l'exercice, je vous demande d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour la Régie Marchés et Droits de Places (exercice 1990).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



~~LE MAIRE~~
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 91/5-41
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 octobre 1991

OBJET

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
POUR LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES (EXERCICE 1990)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/5-41 du Maire ;

Vu le rapport de René LIN-TENG-SHEE, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission ECONOMIE ;

Sur l'avis favorable de la Commission FINANCES ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour la Régie Marchés et Droits de Places (exercice 1990) -excédent de 686 336,61 F identique au résultat du Compte Administratif-.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 OCT. 1991

